Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

AXA IM Optirisk Actions Euro

Catégorie d'actions : AXA IM Optirisk Actions Euro I Capitalisation EUR (ISIN : FR0013254539)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM AXA IM Optirisk Actions Euro (l'OPCVM nourricier) est nourricier de la catégorie « A » de l'OPCVM AXA Valeurs Euro (l'OPCVM maître) (ISIN : FR0000170292).

Objectif d'investissement

L'OPCVM vise à obtenir une exposition, qui pourrait être partielle, aux marchés actions des pays de la zone euro en cherchant à limiter sur un horizon de temps donné les pertes potentielles anticipées par la société de gestion et réduire la volatilité du portefeuille via l'utilisation d'instruments financiers à terme. L'OPCVM prend en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement et porte un intérêt particulier sur les notes relatives à l'environnement (scores « E »).

Politique d'investissement

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'OPCVM sera exposé aux marchés actions des pays de la zone euro, au travers de son investissement pour au moins 85 % de son actif dans la catégorie A de l'OPCVM maître.
Par ailleurs, l'OPCVM nourricier va déployer une stratégie d'utilisation d'instruments dérivés sur indices actions ayant pour objectif d'assurer une couverture partielle ou totale du portefeuille au marché actions des pays de la zone euro.
Enfin, l'OPCVM sera investi, à titre accessoire, dans des liquidités.
L'exposition nette de l'OPCVM nourricier à la classe d'actif actions (au travers du maître et des contrats financiers à terme) pourra varier entre 0 % et 100 % sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro.
L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que :
- La limitation des pertes maximales potentielles évoquée est un objectif sur un horizon d'une année calendaire et ne constitue en aucun cas une promesse et/ou garantie de rendement, de performance ou de protection de l'OPCVM ; et
- La performance de l'OPCVM pourra se différencier de celle de l'OPCVM maître en raison de ses propres frais de gestion et de l'utilisation d'instruments financiers à terme, indexés notamment sur des indices actions. La stratégie de couverture peut avoir pour effet de limiter l'effet d'une hausse potentielle des marchés actions.

Le Fonds est un produit financier au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Rappel de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître:
La stratégie d'investissement de l'OPCVM consiste à s'exposer de façon dynamique sur les marchés actions des pays de la zone euro. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière. Les décisions d'investissement se fondent sur une combinaison d'analyses spécifiques macroéconomiques, sectorielle et d'entreprise. Le processus de sélection des actions se base principalement sur une analyse rigoureuse du modèle économique des sociétés, de la qualité de la gestion, des perspectives de croissance et du profil général de rendement-risque. L'univers d'investissement est composé d'une large liste d'actions de pays de la zone Euro cotées sur les marchés réglementés des pays qui font partie de l'indicateur de référence Euro Stoxx Total Return Net. La portion des valeurs choisies en dehors de l'univers d'investissement est limitée à 10% de l'actif net, après exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires, à condition que l'émetteur soit éligible sur la base des critères de sélectivité. Le Gestionnaire financier utilise largement les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection tel que défini par son univers d'investissement. Les notes ESG permettent aussi d'orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures. L'objectif de l'OPCVM est d'investir dans des titres durables qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques en termes de gestion de leurs impacts environnementaux, de gouvernance et de pratiques sociales («ESG»). L'OPCVM applique une approche de sélectivité *Best-in-Universe* sur son univers d'investissement qui est appliquée de manière contraignante à tout moment. Cette approche de sélection ESG consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra – financier quel que soit leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, car les secteurs jugés globalement plus vertueux seront plus largement représentés. L'approche de sélectivité consiste à éliminer au moins 20% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement, tel que défini ci-dessus, sur la base d'une combinaison des politiques IR sectorielles et des Normes ESG d'AXA IM et de leurs notes relatives à l'Environnement (scores « E »), à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires.
Le taux de couverture minimum au sein du portefeuille est de 90 % de l'actif net de l'OPC pour l'analyse ESG. L'OPCVM vise en permanence à surperformer son indice de référence sur les indicateurs clés de performance extra-financière suivants : le premier lié à l'intensité carbone et le second lié au pourcentage de femmes membres des conseils d'administration.(le taux de couverture minimum de chacun de ces indicateurs clés de performance extra – financiers sont décrits plus en détails dans le prospectus de l'OPCVM). En outre, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM disponibles sur le site internet : https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/politiques-exclusion. Les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM et les Standards ESG sont appliqués de manière systématique et continue au cours du processus de sélection des titres et les produits dérivés sont utilisés conformément à la politique ESG de l'OPC.
Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles.
Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites ci-dessus peuvent évoluer dans le futur pour prendre en compte toute amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, ou toute évolution de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes entre autres.
L'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de son actif dans des actions et autres titres éligibles au PEA de moyennes et grandes capitalisations, de tous secteurs économiques dont 60% au moins sur les marchés actions des pays de la zone euro. L'OPCVM peut également investir jusqu'à 25% de son actif dans des obligations, des titres de créance et instruments du marché monétaire (y compris titres issus de la titrisation) principalement notes «Investment Grade» c'est-à-dire dont la notation sera comprise entre AAA et BBB- sur l'échelle Standard & Poor's ou équivalent. Cependant, la décision d'acquérir ou de céder un titre ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et repose sur une analyse interne du Gérant. Dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPCVM, la stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir.
L'OPCVM est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Indicateur de référence

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM nourricier et de l'OPCVM maître : l'euro.

Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat sont reçus chaque jour par le dépositaire jusqu'à 11 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).
Les éventuels rompus sont soit réglés en espèces, soit complétés pour la souscription d'une part ou fraction de part supplémentaire.
Minimum de souscription initiale : 1 000 000 Euros

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	**5**	6	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes
L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés actions des pays de la zone Euro.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader,

pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés: l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPCVM à amplifier ou diminuer les mouvements de marché et ainsi des variations de la valeur liquidative soit plus importantes soit moins importantes, à la hausse comme à la baisse.

Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.32%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet https://funds.axa-im.com/.

Performances passées

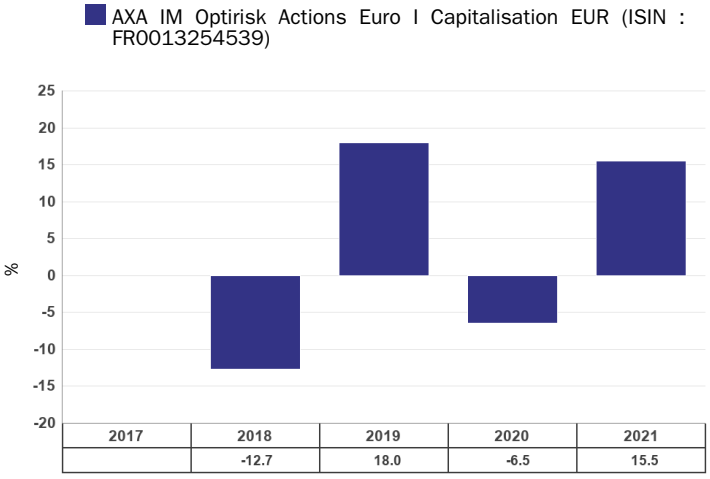

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 25/01/2016 et la catégorie de parts a été lancée en 2017.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP PARIBAS SA, Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

L'OPCVM nourricier est établi en France; l'OPCVM maître est établi en France.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM nourricier :

Plus d'informations concernant l'OPCVM nourricier, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement en français auprès de la société de gestion, ou bien sur le site https://funds.axa-im.com/.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM maître :

Plus d'informations concernant l'OPCVM maître, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont librement disponibles en français auprès de AXA Investment Managers Paris (100, Esplanade du Général De Gaulle, 92932 PARIS LA DEFENSE CEDEX, France), ou bien sur le site https://funds.axa-im.com/.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site https://funds.axa-im.com/.

Fiscalité :

L'OPCVM nourricier est soumis au régime fiscal de la France. L'OPCVM maître est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM nourricier peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.